

EXTRAITS



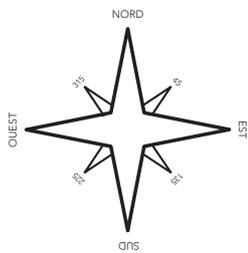
Ce guide de 57 fiches-conseils est à destination des particuliers. Il identifie les qualités d'implantation et de construction des édifices traditionnels de l'Ain à travers les matériaux, les éléments constitutifs et les grandes typologies. Au regard de ces caractères, des possibilités d'évolution du bâti ancien sont explorées afin de mieux sauvegarder, réhabiliter ou reconvertir ce patrimoine fragile mais identitaire de nos centres, bourgs, faubourgs et hameaux.

Ce livret a été réalisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain aidé par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain, le service Patrimoine culturel du Département de l'Ain ainsi que la fédération Patrimoine des Pays de l'Ain.

Le CAUE a «pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement». (Article 7 de la loi de 1977 sur l'architecture. Il conseille les collectivités et particuliers.)

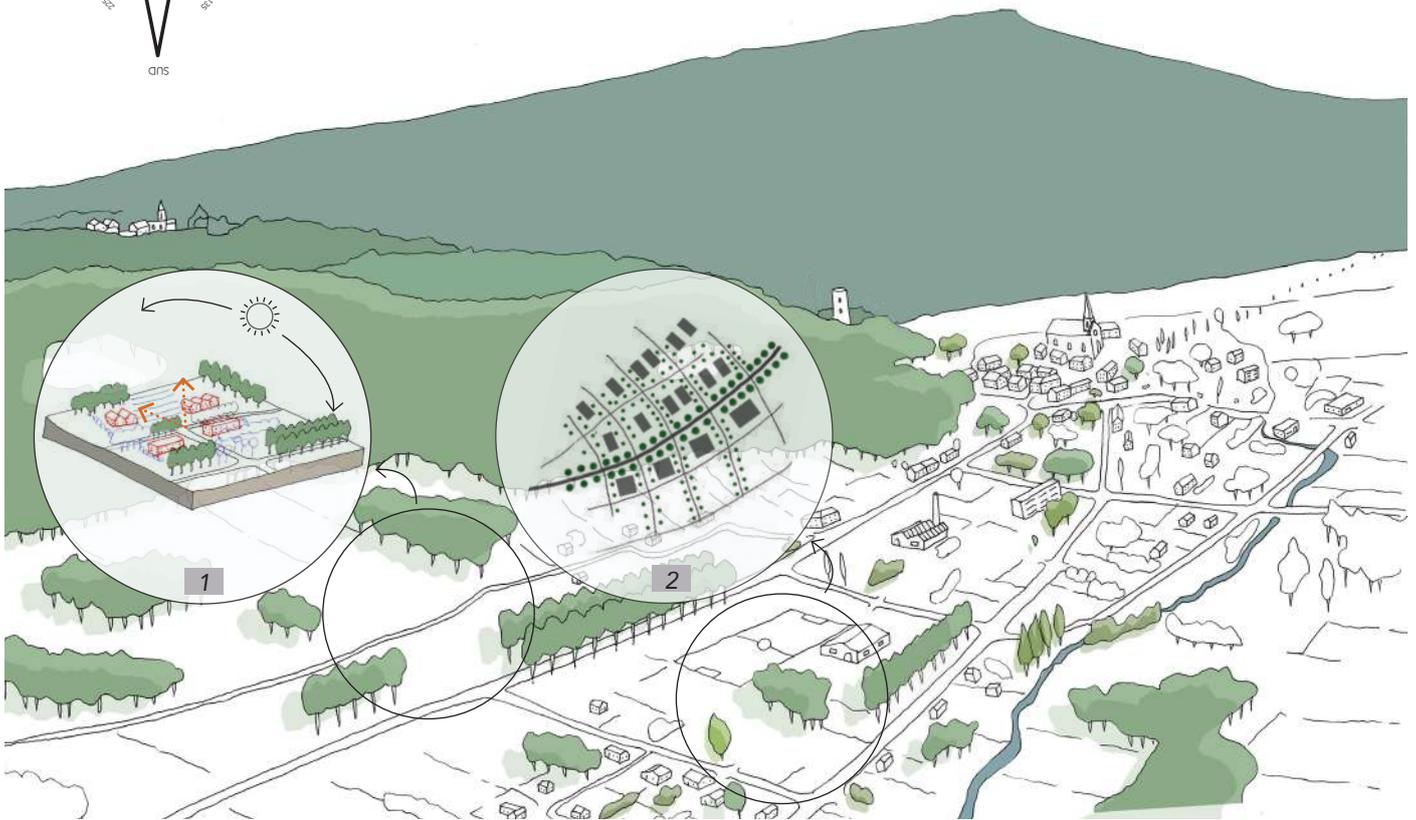
Ce document est une mise à jour et un enrichissement des anciennes fiches-conseils du CAUE de l'Ain.

Les conseils donnés ne sauraient engager une quelconque responsabilité technique ou administrative et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes.



5.1 INTERVENIR SUR L'EXISTANT

COMPRENDRE LE TERRAIN



" DE QUELQUE CÔTÉ QUE L'ON SE DIRIGE, LES ROUTES BELLES, DROITES, RAPPROCHANT À L'INFINI LES ÉNORMES TÊTES DES PLATANES ET DES TILLEULS QUI LES BORDENT. "

La Bresse racontée par Mme Clerc-Garçon en 1910.
P. CLERC-GARÇON. Bourg-en-Bresse. Étude urbaine. in :
Les Études rhodaniennes, vol. 9, n 3-4, 1933. p 162.



1 : Exemple d'implantation qui impacte à minima le site : préservation des grandes perspectives depuis les voies historiques, urbanisation proche des voies de communication existantes, jumelage des constructions, meilleur ensoleillement...

2 : Exemple en plan d'implantation en peigne où les voies suivent les grandes courbes de niveau, elles sont arborées de façon continue et hiérarchique. Les bâtis sont implantés en alignement des voies et intégrés à la pente.

3 : Panorama préservé sur la commune d'Oncieu (01).

L'intégration au paysage est primordiale. Les éléments de composition du paysage sont importants : le **relief**, l'**hydrographie**, la **trame arbustive**, le **parcellaire**, le réseau des **voies anciennes**, les **belvédères**, les **perspectives cadrées**, les **éléments pittoresques**, les **fermes** et les **bâtis anciens**...

Dès qu'un développement urbain est envisagé, l'intégration des bâtis s'impose. Une continuité de parcours est à privilégier (éviter les voies en impasse, favoriser les connexions piétonnes, arborer au maximum les voies, limiter l'emprise des voies...).

Le parcellaire ancien offre souvent une base à l'implantation de la future construction.

La **hiérarchie** des voies (avenue, rue, venelle...) peut être structurée par un choix spécifique d'essences arborées locales (arbre de haute tige, arbre de moyenne tige, arbuste...). Lorsque le gabarit de la voie est contraint, le recours à des essences au port fastigié, c'est-à-dire à une croissance à fort développement vertical mais faible développement horizontal, est une solution.

Les sols des bandes de stationnements, du fait d'une utilisation moins forte que les bandes roulantes peuvent rester perméables (stabilisé, mélanges chaux et sable, gravier...). Les fossés, souvent en limite parcellaire, peuvent être traités en noue paysagère, future haie bocagère.